

## **AVIS PUBLIC**

### **PROMULGATION**

#### **Règlement 868 autorisant la Ville à acquérir certains immeubles et à engager certaines dépenses à des fins industrielles pour l'année 2018**

AVIS PUBLIC est donné que le règlement ci-dessus mentionné a été adopté lors de la séance générale du Conseil de la Ville de Varennes le 5 février 2018.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la présente publication.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement précité au bureau du soussigné sis au 175, rue Sainte-Anne, Varennes, pendant les heures régulières de bureau.

Donné à Varennes, ce 13 mars 2018.

*Le directeur des Services juridiques et greffier,*  
Me Marc Giard, OMA